



Envoyé en préfecture le 10/05/2023
Reçu en préfecture le 10/05/2023
Publié le
ID : 064-216401364-20230509-2023_30-DE

COMMUNE DE BORCÉ

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borcé, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 03/05/2023 et transmise par voie électronique le 03/05/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, René Santos, France Lamothe, Jean-Claude Coustet, Alain Bouchu. Vincent Dubourg.

Absents : Camille Gizardin, Didier Sansot, Jean-François Cédet, Maïlis Flores,

Procuration : Didier Sansot à Vincent Dubourg

Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET.

2023 – 30 : Objet : Programme 2023 – Financement Conseil Départemental – Conseil Régional.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2023 pour la forêt présentée par l'ONF.

Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional et Conseil Départemental, à hauteur de 1 460 euros, représentant 40 % du montant HT des travaux estimés.

S'ENGAGE à voter sa part d'autofinancement, soit 2 190 euros et l'avance de TVA soit 365 euros.

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

vote à l'unanimité : 08 pour : 08 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.
Fait à Borcé le 09/05/2023

Le Maire,

Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le

ID : 064-216401364-20230509-2023_31-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 03/05/2023 et transmise par voie électronique le 03/05/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, René Santos, France Lamothe, Jean-Claude Coustet, Alain Bouchu. Vincent Dubourg, Camille Gizardin, Maïlis Flores

Absents : Didier Sansot, Jean-François Cédet.

Procuration : Didier Sansot à Vincent Dubourg

Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET.

2023 – 31 : Objet VOIRIE 2023 – SUBVENTION CD 64.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Borce a voté dans le budget 2023 des travaux de voirie.

Les devis des travaux subventionnables par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques s'élèvent à 15 776 € HT.

Après avoir donné les explications nécessaires,

Le Conseil Municipal ;

DECIDE d'effectuer les travaux de voirie sur la Route d'Espéluquère, Bérat du Haut et Baralet pour un montant de 15 776 € HT.

AUTORISE Le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 15 %.

AUTORISE Le Maire à payer les factures correspondantes.

vote à l'unanimité : 10 pour : 10

contre :

abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 09/05/2023

Le Maire
Philippe Vigneau

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le



Envoyé en préfecture le 10/05/2023

Reçu en préfecture le 10/05/2023

Publié le

ID : 064-216401364-20230509-2023_32-DE

COMMUNE DE BORCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à quatorze heures trente, le conseil municipal de la commune de Borce, s'est réuni en Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 03/05/2023 et transmise par voie électronique le 03/05/2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Philippe Vigneau, Jean-Vincent Salles, René Santos, France Lamothe, Jean-Claude Coustet, Alain Bouchu. Vincent Dubourg, Camille Gizardin, Maïlis Flores

Absents : Didier Sansot, Jean-François Cédet.

Procuration : Didier Sansot à Vincent Dubourg

Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET.

2023 – 32 : Objet : AVANCEMENT DE GRADE

Prenant en compte, d'une part, la réussite d'un agent technique municipal à un examen professionnel de la fonction territoriale et, d'autre part, le besoin de maintenir son poste de travail pour assurer les missions actuellement dévolues, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe accessible au grade d'Adjoint Technique pour assurer les missions de gestion et d'accueil du gîte municipal St Jacques, du fleurissement des zones dédiées dans le village, de l'entretien des bâtiments communaux et du cimetière.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ;

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} juin 2023, d'un emploi permanent à temps non complet (18 h hebdomadaires) d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe accessible au grade des Adjointes Techniques,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

vote à l'unanimité : 10 pour : 10 contre : abstention :

pour extrait certifié conforme.

Fait à Borce le 09/05/2023

Le Maire,

Philippe VIGNEAU



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture le

Mis en ligne sur le site internet ou affichée le